

Fiche de renseignement de mariage

LOGO

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté – Patrie

FICHE DE RENSEIGNEMENT DE MARIAGE

(Loi N°2012 – 014 du 06 juillet 2012)

A remplir par les époux selon les naissances et à remettre à l'agent chargé de l'état civil

Dans le délai de 45 jours franc avant la date fixée pour la célébration du mariage

EPOUX

NOM ET PRENOMS : _____

Date et lieu de naissance : _____

Profession et domicile : _____

Religion et Nationalité : _____

Nom et prénoms du père : _____

Profession et domicile du père : _____

Nom et prénoms de la mère : _____

Profession et domicile de la mère : _____

S'agit-il de votre 1^{er} mariage ? _____ Si non joindre le certificat de divorce, de décès de la précédente conjointe ou le certificat du premier mariage.

Option (Monogamie – Polygamie) : _____

Nom et prénoms du 1^{er} témoin majeur : _____

Profession et domicile : _____

EPOUSE

NOM ET PRENOMS : _____

Date et lieu de naissance : _____

Profession et domicile : _____

Religion et Nationalité : _____

Nom et prénoms du père : _____

Profession et domicile du père : _____

Nom et prénoms de la mère : _____

Profession et domicile de la mère : _____

S'agit-il de votre 1^{er} mariage ? _____ Si non joindre le certificat de divorce ou de décès du précédent conjoint.

Nom et prénoms du 2^{ème} témoin majeur : _____

Profession et domicile : _____

PIECES A FOURNIR

- 1) Un extrait d'acte de naissance ou tout acte en tenant lieu légalisé moins de 6 mois pour chacun des époux
- 2) Un acte légalisé attestant le paiement de la dot ou une déclaration conjointe des parents de la future épouse renonçant à la dot.
- 3) Un certificat de résidence datant de 3 mois d'habitation continu à la date de la déclaration, délivré par la Police
- 4) Un certificat de célibat
- 5) Photocopie légalisée des cartes d'identité des époux
- 6) Photocopie légalisée des cartes d'identité des témoins
- 7) Contrat de mariage (oui ou non) ? Si oui, joindre le certificat
- 8) Une quittance de FCFA
- 9) Pour les militaires, une autorisation de mariage délivrée par le Chef d'Etat-major Général des Forces Armées Togolaises
- 10) Pour les mineurs de moins de 18 ans : une autorisation délivrée par le Procureur de la République
- 11) Pour les mineures de moins de 18 ans : une autorisation des parents de la future épouse.

Adresse et signature des déclarants

- **Epoux** : Adresse..... ; Tél : ; Signature

- **Epouse** : Adresse..... ; Tél : ; Signature

N.B : Tenue correcte exigée. La ponctualité est de rigueur.